



# Rapport d'activité 2024



**Résonance**  
leur avenir, notre futur



# Pôle Parentalité et Insertion



## ÉDITORIAL

Yann Mentzer, Directeur

L'Insertion, la Prévention du jeune enfant et la Protection de l'enfance sont des piliers essentiels pour assurer le bien-être et le développement harmonieux des futures générations. Ces domaines, bien qu'individuellement distincts, se complètent et s'interconnectent pour offrir à chaque personne accompagnée un environnement favorable à son épanouissement. La complémentarité de ces activités n'est pas simplement une bonne idée, c'est une nécessité ! Ensemble, elles permettent de créer des bases solides pour que chaque usager puisse être accompagné à chaque étape de son

parcours, de la petite enfance à l'âge adulte. Cette synergie permet non seulement de répondre aux besoins immédiats des jeunes, mais aussi de préparer la société de demain, avec des citoyens pleinement responsables et engagés.

C'est un peu comme une équipe de foot où chaque joueur, à son poste, soutient le travail des autres en se projetant vers un but commun : un avenir meilleur pour nos enfants !

Je tiens à remercier nos partenaires et l'ensemble des équipes du Pôle.

## ACTIVITÉ

### Le Portail : dispositif ALT

Le dispositif dispose de 38 places avec plusieurs portes d'entrée.

Taux d'occupation de  
84,20%.

11 814 journées réalisées

67 personnes (+15 personnes/2023), soit 29 ménages (+8/2023), ont été accueillis.

Temps moyen de la prise en charge des ménages sortis en 2024 : 14 mois (17,5 mois/2023)

32 personnes (+15p/2023) soit 19 ménages sont sortis en 2024. 58% vers un logement autonome.

## Le Portail : dispositif ASLL

18 ménages équivalant à 41 personnes (dont 18 enfants) ont été accompagnés. 78% des ménages sont locataires du parc social, 22% résident dans le parc privé.

La cible : 28% d'hommes seuls, 16% de femmes isolées, 28 % de ménages monoparentaux, 28% de couples avec enfants. 39% ont des ressources liées à une activité professionnelle, 28% des ménages sont bénéficiaires du RSA, 11% perçoivent une pension de retraite, 11% perçoivent des allocations chômage et 11% perçoivent une pension d'invalidité ou AAH. Les adultes entre 25 et 49 ans représentent 78% des personnes accompagnées. Ces mesures ont permis à 5 ménages de changer de logement, à 13 ménages de considérablement baisser ou solder leur dette. L'expulsion locative a pu être évitée pour 9 ménages.

## Le SEADR

Le SEADR a accompagné cette année en file active 48 enfants, au sein de 27 familles. Nous avons réalisé 8 335 journées. Notons l'augmentation de l'agrément, qui est passé de 20 à 25 mesures au 1er mars 2024. La durée moyenne d'accompagnement est de 13 mois et le délai moyen avant engagement de la mesure est de 2,5 mois. 89,5% des placements à domicile sont exécutés dans un cadre judiciaire. 25 nouvelles admissions, dont 2 dans un cadre administratif, ont eu lieu cette année. Les motifs d'orientation vers le SEADR sont multifactoriels mais notons que 29% des enfants accueillis vivent dans un conflit parental massif, pour 44% les parents ne répondent pas de façon adaptée au méta-besoin de sécurité et 44% des familles vivent dans des conditions de vie compromettant le développement de l'enfant. La moyenne d'âge à l'admission est de 3 ans et 6 mois. Cette moyenne haute s'explique par le fait que 24 enfants sont dans la tranche d'âge 0-3 ans, 24 ont entre 4 et 7 ans. Nous avons accompagné 36 enfants

## Le CPERD

6 490 journées ont été réalisées, (+ 1 054 journées /2023).

16 familles ont été accompagnées contre 14 en 2023. Il est à noter que nous avons rencontré et étudié la situation de 35 ménages et en avons présenté 26 à la CPPE, 15 ont eu un avis favorable : 9 ont pu démarrer un accompagnement en 2024, 2 se sont désistés au moment de l'accueil, 1 a été

## Le Portail : dispositif LPE

24 ménages différents ont été accompagnés. 6 ménages déjà concernés par l'action fin 2023 et dont l'accompagnement s'est poursuivi en 2024 et 18 nouveaux ménages nouvellement concernés par l'action en 2024 : 25 adultes et 26 enfants dont 9 jeunes majeurs soit 51 nouvelles personnes. 33% des nouveaux ménages accompagnés étaient des couples avec enfants soit un tiers des situations, 28% de familles monoparentales. Les deux tiers résident à Colmar.

A noter la grande variation des âges des 25 adultes qui oscillent entre 24 et 84 ans (dont 17 personnes ont plus de 50 ans). En 2024, 90 visites à domicile ont été réalisées, 148 heures de déplacements, 208 échanges téléphoniques et 244 mails envoyés à destination des bénéficiaires de l'action et des partenaires.

issus de 15 fratries de 2 à 4 enfants, soit 75% des accompagnements.

11 familles vivent à Colmar ou couronne colmarienne, 7 sur le territoire de Guebwiller, 5 sur les territoires de Ste Marie Aux Mines et Orbey, 2 à Rouffach, 1 à Ribeauvillé et 1 dans le 67. Les compositions familiales représentent 13 couples dont 2 recomposés, 8 mères isolées, 5 pères isolés et 1 TDC. 8 enfants accompagnés cette année bénéficient d'une notification MDPH et d'un accompagnement par un dispositif de soins et/ou une AESH en milieu scolaire.

Nous avons opéré 8 replis cette année, d'une durée moyenne de 2,2 jours, pour un total de 16 jours. 7 ont été réalisés en MECS et 1 chez un tiers ressource de la famille. 25 sorties ont été enregistrées. Pour 68% des situations (17 enfants), nous constatons un maintien de l'enfant au domicile : 2 sans mesure de suite et 15 mesures d'AEMO ou AEMO-R/H. Pour 32% des situations (8 enfants), un placement en établissement ou famille d'accueil a été ordonné.

réorienté en Centre Maternel, 3 vont être accueillis début 2025. Sur les 16 familles, 13 étaient locataires de leur logement et 3 bénéficiaient d'un logement loué par l'Association. 7 familles résidaient dans le secteur de Colmar, 7 sur Mulhouse et 2 sur Cernay/Staffelfelden.

Les prescripteurs du CPERD étaient à 62% les espaces solidarité de la CeA, la PMI pour 13%, l'Unité



Mère-Enfant de l'hôpital de Mulhouse pour 13%, la maternité pour 12%. Majoritairement, les motifs de l'orientation des ménages ont été identifiés autour de la problématique de développement physique, effectif, social, cognitif de l'enfant mais aussi liés à la sécurité affective de l'enfant ainsi que des inquiétudes en lien avec la vulnérabilité des parents.

La moyenne d'âge des enfants était de 5 mois (3,5 mois en 2023, 6,5 mois en 2022 et 9,28 mois en 2021). A l'entrée dans le dispositif, 4 avaient entre 0 et 1 mois, 5 entre 1 et 3 mois, 3 avaient entre 3 et 6 mois, 2 avaient entre 6 et 12 mois et 2 avaient entre 18 et 24 mois.

11 familles sur les 16 sont des couples avec un enfant. Nous notons que 44% des ménages manquent de soutien familial. Nous constatons que 56% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté. Nous identifions cette année, 3 parents comme ayant des conduites addictives. Dans 69% des ménages accompagnés, au moins un des parents présente

## Le Centre Maternel

L'équipe du CM est mobilisée dans des accompagnements de plus en plus complexes, en lien avec les évolutions du public. 6 195 journées ont été réalisées. 14 ménages ont été accompagnés (14 mères et 15 enfants), 71% dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire et 29% dans le cadre de la prévention, dont l'admission passe par la Commission Projet Parent-Enfant. Dans ce dernier cas, les mères sont orientées par la maternité ou le SPIP pour 2 d'entre elles et sont en suite de placement judiciaire à majorité pour les 2 autres mères. Les motifs d'accueil sont pour 31% des violences intrafamiliales, pour 17% un conflit familial massif, pour 24% des mineurs un développement compromis et 38% d'entre eux des conditions d'éducation inadéquates. 17% des orientations sont faites au motif de la déficience d'un parent, 31% au motif des conditions de vie inadéquates de la famille et 27% de l'isolement social et/ou familial. Les familles sont originaires pour 57% de Colmar ou la couronne mais aussi 1 de Mulhouse, 1 de Sainte-Marie-aux-Mines, 1 de Guebwiller et 2 sont arrivées dans le cadre d'un parcours migratoire.

La durée moyenne d'accompagnement est de 16 mois pour les ménages sortis en 2024. Cette durée s'explique par des fins de prises en charge à la majorité de mères accueillies tôt dans leur

des troubles psychiques.

En moyenne : 8,8 interventions hebdomadaires par famille (contre 6,4 en 2023). Cette hausse s'explique par l'augmentation de la fréquence des interventions à domicile sur un temps donné, mais également une augmentation des temps de coordination et d'échanges avec les partenaires, pour 5 ménages. Le système de répit a été mobilisé à 2 reprises pour une durée moyenne de 2 jours. L'astreinte a été sollicitée à 3 reprises dans le cadre de la gestion d'un conflit parental, d'un besoin de soutien de très grande proximité pour un père et sa fille et d'un dépannage alimentaire pour un nourrisson.

L'accompagnement a pris fin pour 8 ménages soit 21 personnes dont 8 enfants. La durée moyenne de prise en charge est de 7,8 mois. Concernant les ménages sortants, nous constatons le maintien à domicile de l'enfant pour 7 ménages et pour le 8ème, nous notons un arrêt anticipé à la l'initiative des usagers.

minorité et un séjour long en lien avec le délai d'un an de mise en œuvre du placement de l'enfant.

Le travail avec les pères a concerné 8 familles. Pour 3 d'entre elles dans le cadre des DVA ou DVM accordés par le magistrat, dont 1 situation a été orientée vers un partenaire afin de préserver le lieu de vie de la mère victime de violences conjugales. 2 familles ont bénéficié de VAD hebdomadaires dans le cadre des DVH accordés au père à son domicile.

6 familles ont quitté l'établissement cette année : 1 sans aucune mesure de suite, 1 vers un dispositif partenaire dont la prise en charge est moins soutenue, 1 vers le dispositif du Portail avec un PAD pour l'enfant et 3 enfants ont été orientés en établissement dans le cadre d'un placement classique, que nous avons pu préparer et accompagner au mieux dans l'intérêt des familles, dans le cadre de relations partenariales de qualité.



# FAITS MARQUANTS

Les services extérieurs (SEADR, CPERD et Portail) se sont installés dans des nouveaux locaux à proximité du CM. Cette opportunité a permis à la fois de libérer des espaces au CM au profit des personnes accompagnées mais aussi de regrouper l'ensemble des services de milieu ouvert suscitant ainsi une dynamique nouvelle propice à l'innovation et à la créativité.

Malgré l'augmentation temporaire des mesures au SEADR, la liste d'attente se situe toujours à 12 mesures en moyenne lissées sur l'année.

Le CPERD a, comme les années précédentes, répondu à plusieurs sollicitations de partenaires, permettant ainsi de faire connaître les missions du service. L'équipe du CPERD a particulièrement été marquée par le départ inattendu d'une mère, laissant ainsi sa fille et son conjoint seuls, du jour au lendemain et sans donner de nouvelles. Cet évènement a nécessité une mobilisation accrue des professionnels auprès de ce père afin de l'outiller et le soutenir dans sa parentalité.

Les mères et enfants accueillis au CM, font l'objet d'une attention particulière en termes de qualité de vie offerte au sein de l'établissement. Les ateliers proposés répondent à leurs besoins et centres d'intérêt (yoga du rire, ateliers santé, cuisine, motricité, ...) et font régulièrement appel aux bénévoles et au tissu local. Cette année, les ateliers bimensuels de yoga du rire sont financés par l'association des Blouses Roses. Un séjour à Center Parcs a réuni l'ensemble des mères, des enfants et des professionnels dont une partie de la dépense a été autofinancée grâce à la mobilisation des mères et de l'association Entraid'Alsace. Ces bulles de respiration sont essentielles pour chacun, d'autant que cette année des tensions importantes entre et avec des résidentes ont eu lieu. Elles ont fragilisé le climat et impacté la dynamique collective. Mais nous avons su faire face grâce à la force et à la solidarité de l'équipe, aux espaces de réflexion et d'élaboration de nos pratiques, aux réponses apportées par les cadres et l'ASE.



Entrée des nouveaux locaux



Atelier « yoga du rire »

## PROJETS ET PERSPECTIVES

- Pérenniser le CPERD ;
- Renouveler et valoriser les mesures nouvelles du SEADR ;
- Etablir une auto-évaluation des prestations du CM et du SEADR afin de préparer l'évaluation externe ;
- Faire vivre la réflexion en cours autour des compétences des familles ;
- Participer aux travaux de la CeA sur la convergence des activités FSL ;
- Développer l'offre sur le territoire notamment sur le volet Insertion ;
- Poursuivre la réflexion sur la transformation de la crèche interne ;
- Répondre aux sollicitations du SPIP concernant la parentalité des personnes auteur de violences conjugales.



**Résonance**  
leur avenir, notre futur

---

10 chemin des Confins, 68124 Logelbach

Tél : 03 89 27 04 01

Email [info@resonance.alsace](mailto:info@resonance.alsace)

[www.resonance.alsace](http://www.resonance.alsace)